

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01017

Numéro SIREN : 877 766 352

Nom ou dénomination : FINANCIERE ROUSTAN LAURENT F.R.L

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2023 sous le numéro de dépôt 3504



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

JK/2019 B 01017

FINANCIERE ROUSTAN LAURENT F.R.L
920 CHEMIN DU BOIS
83440 MONTAUROUX

Nos références : JK/2019 B 01017

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination sociale : FINANCIERE ROUSTAN LAURENT F.R.L

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

920 CHEMIN DU BOIS
83440 MONTAUROUX

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 877766352 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 19/07/2023 le dépôt, arrivé au greffe le 12/07/2023, enregistré sous le numéro 2023/3504, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 19/07/2023

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Page 3

Désignation de l'entreprise SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

Adresse de l'entreprise 920 CHEMIN DU BOIS

83440 MONTAUXOUX

Numéro SIRET * 8 7 7 7 6 6 3 5 2 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

ACTIF

Brut

Amortissements - Provisions

Exercice N clos le
31 12 2022Exercice N-1 clos le
31 12 2021

Net

Net

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

016

Immobilisations corporelles *

028

030

Immobilisations financières * (1)

040

101 600

042

101 600

101 600

Total I (5)

044

101 600

048

101 600

101 600

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2)

Clients et comptes rattachés *

068

172 026

070

172 026

155 486

Autres * (3)

072

11 666

074

11 666

10 051

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

302 663

086

302 663

14 079

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

486 355

098

486 355

179 616

Total général (I+II)

110

587 955

112

587 955

281 216

PASSIF

Exercice N

NET

1

Exercice N-1

NET

2

Capital social ou individuel *

120

1 000

1 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

100

100

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)

131

132

77 650

38 748

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

35 488

38 902

Subventions d'investissement

137

Provisions réglementées

140

Total I

142

114 238

78 750

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

68

310

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

1 025

172

473 649

202 156

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

473 717

202 466

Total général (I + II + III)

180

587 955

281 216

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

182

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

199

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Page 4

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 2 1		13 1 1 2 2 0 2 1 1					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
		services *			217		218		143 355		129 572		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226								
	Autres produits				230			1					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232			143 356		129 572			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234								
	Variation de stock (marchandises) *				236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240								
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242			3 674		3 570			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243			1 026					
	Rémunérations du personnel *				250			64 980		57 592			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			23 813		21 140			
	Dotations aux amortissements *				254								
	Dotations aux provisions				256								
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259								
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260								
Total des charges d'exploitation (II)				264			93 492		82 304				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270			49 864		47 268				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280								
	Produits exceptionnels			(IV)	290								
	Charges financières			(V)	294			8 114		303			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347								
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348								
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306			6 262		8 062		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310			35 488		38 902				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			35 488		314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324			6 262					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247			330								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
					997								
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44. septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. septies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. septies)	991					
	Divers (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. septies)	992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44. septies)	993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		41 750		354				
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356								
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		41 750		372				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
		Terrains	420		422		424		426		
		Constructions	430		432		434		436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
		Matériel de transport	460		462		464		466		
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480	101 600	482		484		486	101 600		
		TOTAL	490	101 600	492		494		496	101 600	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles		Fonds commercial	495		497		498		499		
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
		Terrains	510		512		514		516		
		Constructions	520		522		524		526		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
		Matériel de transport	550		552		554		556		
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
		TOTAL	570		572		574		576		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Déficits de l'exercice	860
				Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	25 914
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	665
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Page 7

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 7 7 7 6 6 3 5 2 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

ADRESSE (voie) 920 CHEMIN DU BOIS

CODE POSTAL 83440 VILLE MONTAUBOURX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ROUSTAN Prénom(s) LAURENT

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 201083 N° Département 06 Commune GRASSE Pays FR

Adresse : N° Voie QUARTIER LES TOUARS

Code postal 83440 Commune MONTAUBOURX Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Page 8

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 7 7 7 6 6 3 5 2 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

ADRESSE (voie)

920 CHEMIN DU BOIS

CODE POSTAL

83440

VILLE

MONTAUROUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

SAS AT4R

N° SIREN (si société établie en France)

5 2 9 5 1 9 0 5 0

% de détention

50.00

Adresse :

N°

160

Voie

CHEMIN DE GAUDON

Code postal

83440

Commune

MONTAUROUX

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

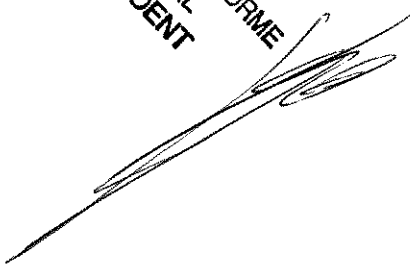
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

920 CHEMIN DU BOIS

83440 MONTAUROUX

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT



ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

SARL SECMA
EXPERTS-COMPTABLES
CENTRE AGORA
83440 CALLIAN
04 94 76 25 18

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	2
Charges à payer	2
Charges et produits constatés d'avance	2
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	2

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	25 000
Autres dettes	144
Total	25 144

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Financière Roustan Laurent (F.R.L)
Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 930 Chemin du Bois
83440 MONTAUROUX (VAR)

RCS DRAGUIGNAN : 877 766 352

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2023

LE JOURNAL
DE COMPTABILITE

19 JUL. 2023

DRAGUIGNAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

23/3504

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 35 487.72 euros, de la manière suivante :

- Réserves facultatives pour, 35 487.72 euros

L'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents.